

Volvo Car Insurance

Plus qu'une assurance.
Une promesse Volvo.



VOLVO

Personne n'accorde autant de valeur à votre Volvo que Volvo Car Insurance

Choisir Volvo, c'est opter pour la sécurité, la sûreté et un confort optimal. C'est cette même philosophie que nous appliquons à nos assurances. Outre l'assurance responsabilité civile obligatoire, nous vous proposons donc le choix entre différentes formules d'assurance tous risques.

Avec Volvo Car Insurance, vous optez pour une tranquillité d'esprit maximale et une protection supérieure. Pour vous-même, vos passagers et votre Volvo.





Volvo Car Insurance offre de nombreux avantages exclusifs

- › Prise en charge directe par **votre concessionnaire Volvo** (réparation et paiement).
- › Réparations conformes aux **normes de qualité strictes de Volvo**, toujours avec des **pièces de rechange d'origine Volvo**.
- › Une **Volvo neuve identique** en cas de sinistre total ou de vol **dans les 36 mois** avec la Full Omnium Formule Premium.
- › Indemnisation **jusqu'à 110 % de la valeur catalogue d'origine** en cas d'augmentation des prix.
- › **0 % de franchise**, donc aucun franchise pour vous en tant que client avec les formules Full Omnium Formule Premium et Formule 24.
- › **Véhicule de remplacement** jusqu'à **10 jours** en cas de réparation et jusqu'à **30 jours** en cas de vol.
- › Remboursement des **tickets d'événement jusqu'à 500 €** si, suite à un accident, vous ratez le début de l'événement.
- › **L'alarme Volvo de série suffit**, avec une réduction sur la prime en cas d'installation d'un système antivol supplémentaire.
- › **Paiement mensuel possible** par prélèvement automatique, sans frais supplémentaires.

La Full Omnium de Volvo

Tranquillité d'esprit, à chaque kilomètre

Votre Volvo mérite la meilleure protection. Avec la Full Omnium de Volvo, vous optez pour une assurance complète qui protège votre voiture de manière optimale contre les dommages, les tentatives de vol et le vol, l'incendie, le bris de glace, les catastrophes naturelles et les dommages causés par des animaux.

Des formules en assurance omnium sur mesure pour votre Volvo

Choisissez la formule en assurance omnium qui vous convient : la **franchise associée détermine le montant de l'indemnisation** en cas de sinistre, de perte totale ou de vol de votre véhicule.

- › Une franchise plus basse signifie que vous payez moins de votre poche en cas de sinistre et que vous évitez ainsi d'éventuels soucis financiers.
- › Une franchise plus élevée se traduit par une prime moins élevée.

Vous bénéficiez ainsi d'une protection optimale, sans frais imprévus.





01 Full Omnium Formule Premium

- › **L'assurance tous risques la plus complète** pour votre Volvo.
- › **Volvo neuve identique** pendant les **36 premiers mois** suivant la première immatriculation, jusqu'à 110 % de la valeur assurée initiale au prix catalogue.
- › **1 % de dépréciation** par mois entamé **à partir du 37e mois** (la valeur assurée de votre véhicule diminue chaque mois de 1 % à partir du 37e mois).
- › **0 % de franchise.**



02 Full Omnium Formule 24

- › **Volvo neuve identique** pendant les **24 premiers mois** suivant la première immatriculation, jusqu'à 110 % de la valeur assurée initiale au prix catalogue.
- › **1 % de dépréciation** par mois entamé **à partir du 25e mois** (la valeur assurée de votre véhicule diminue chaque mois de 1 % à partir du 25e mois).
- › **0 % de franchise.**



03 Full Omnium Formule 12

- › **Indemnisation égale à la valeur assurée** de votre véhicule en cas d'accident pendant les **12 premiers mois** suivant la première immatriculation.
- › **1 % de dépréciation** par mois entamé **à partir du 13e mois** (la valeur assurée de votre véhicule diminue chaque mois de 1 % à partir du 13e mois).
- › La franchise s'élève à **2 % de la valeur assurée**.



04 Full Omnium Formule 0

- › **Indemnisation égale à la valeur assurée** de votre véhicule, **diminuée de 1,25 % par mois entamé** depuis la première immatriculation.
- › La franchise s'élève à **2 % de la valeur assurée**.

Limitations et exclusions

Intervention exclue en cas de

- › dommages causés intentionnellement
- › conducteur sans permis de conduire valide ou faisant l'objet d'une interdiction de conduire
- › dommages causés par un conducteur en état d'ébriété (> 0,5 g/l d'alcool et/ou sous l'emprise de stupéfiants)
- › vol non signalé à la police dans les 24 heures
- › en cas de réparation effectuée en dehors du réseau officiel de concessionnaires Volvo, une franchise obligatoire sera appliquée à hauteur de 2 % maximum de la valeur assurée



Consultez les Conditions générales « Omnium Safe » et la fiche IPID « Mobility Safe » pour un aperçu complet des garanties assurées et non assurées, ainsi que des informations complémentaires sur le produit. Ces documents sont disponibles sur notre site web **www.amazon.be**

Safety Pack Omnium

Le complément parfait de votre Full Omnium

Lors de l'achat de votre nouvelle Volvo, vous pouvez **étendre la couverture Full Omnium** avec le **Safety Pack Omnium**. Votre couverture étendue de Volvo Car Insurance se voit ainsi complétée par des avantages supplémentaires très intéressants.

- › **Véhicule de remplacement jusqu'à 30 jours** (en Belgique et au Luxembourg) en cas de perte totale
- › Remboursement :
 - du remplacement des **serrures, systèmes de démarrage sans clé, clés ou télécommandes** (y compris en cas de perte)
 - de la **reprogrammation** des systèmes anti-vol et/ou post-vol
 - **duplicatas** du certificat d'immatriculation et du certificat de conformité (en cas de vol ou de perte)
- › Jusqu'à **1.250 €** hors TVA pour chacune des situations suivantes:
 - **porte-vélos ou coffre de toit** fixé sur votre Volvo (en cas de dommage ou de vol)
 - **bagages** (en cas de dommage ou de vol, à condition qu'il y ait eu effraction)
 - **pneus d'été ou d'hiver non montés** (âgés de 5 ans maximum, en cas de perte totale ou de vol)
 - **carburant volé** dans votre Volvo
 - **dommages causés par le chargement** (à titre privé et professionnel)
 - location d'un véhicule de remplacement **après une perte totale ou un vol** à l'étranger (30 jours consécutifs maximum)

RC Automobile

L'assurance Responsabilité Civile (RC) est **obligatoire pour tout conducteur**.

En cas d'accident, cette assurance couvre les **dommages causés aux véhicules et aux personnes de la partie adverse**. Les dommages subis par votre propre véhicule ne sont pas couverts si vous êtes tenu responsable.

Atteignez-vous le coefficient bonus-malus -2 ? Dans ce cas, ce coefficient est verrouillé. Cela signifie que votre coefficient bonus-malus n'augmentera pas en cas de futurs sinistres dont vous êtes responsable.

Limitations et exclusions

La RC n'intervient pas, entre autres, en cas de dommages causés à votre propre véhicule, de dommages corporels subis par le conducteur, de dommages intentionnels ou lorsqu'un lien de causalité entre le dommage et la consommation de drogues et/ou d'alcool peut être démontré. Le coefficient de bonus-malus peut toutefois être révisé en cas de 3 sinistres dont vous êtes responsable et/ou de sinistres présentant des circonstances aggravantes.



Consultez les Conditions générales « Mobility Safe » et la fiche IPID pour un aperçu complet des garanties assurées et non assurées, ainsi que des informations complémentaires sur le produit. Ces documents sont disponibles sur notre site web www.amazon.be

Assurance conducteur

Avec cette assurance, ce n'est pas seulement vous, mais **également tout autre conducteur autorisé résidant en Belgique de votre voiture qui est assuré** en cas de dommages corporels ou de décès, quelle que soit la personne jugée responsable en cas d'accident. Avec la formule **Conducteur Select**, un **montant forfaitaire** est versé. Notre formule premium **Conducteur Safe** couvre les **dommages réels jusqu'à 500.000 €**.

Limitations et exclusions

L'assurance conducteur n'intervient pas, entre autres, en cas d'utilisation illicite du véhicule, de dommages intentionnels ou s'il existe un lien de causalité entre les dommages et la consommation de drogues et/ou d'alcool.

Une protection optimale

Avec l'**assistance juridique de Volvo**, vos **droits sont protégés**. Vous bénéficiez de **conseils et d'assistance juridiques** en cas de litiges judiciaires, avec **le libre choix** de votre propre avocat ou expert, l'indemnité des **frais de justice** et une **couverture mondiale jusqu'à 200.000 €** via notre assureur spécialisé en assistance juridique, Euromex.

Ne sont pas couverts, entre autres, les amendes et les arrangements à l'amiable, ainsi que l'assistance en cas de litiges impliquant une faute grave (comme des dommages causés intentionnellement).

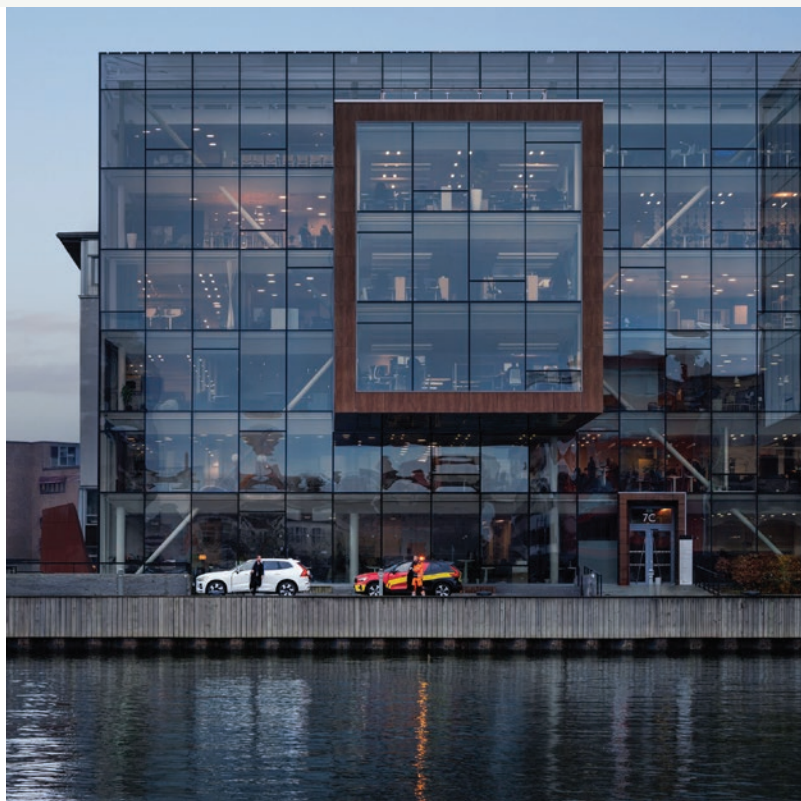


Consultez les Conditions générales « Supra All-risk » et la fiche IPID pour un aperçu complet des garanties assurées et non assurées, ainsi que des informations complémentaires sur le produit.

Ces documents sont disponibles sur notre site web **www.amazon.be**

Un point de contact unique

Votre **concessionnaire Volvo** est toujours à votre disposition. Vous bénéficiez ainsi d'un service efficace et d'une **prise en charge complète**, du conseil personnalisé en matière d'assurance au règlement des sinistres.





Moins de kilomètres, moins de prime

Vous parcourez **moins de 15.000 km par an** ? Dans ce cas, vous bénéficiez de **remises sur vos primes RC et Full Omnium** !

Un avantage supplémentaire grâce à des options de sécurité

Les options de sécurité intelligentes de votre Volvo vous offrent non seulement une sécurité accrue, mais aussi **des conditions d'assurance plus avantageuses**. Grâce aux systèmes d'aide au stationnement, aux alertes de collision et aux systèmes d'aide au freinage automatique, vous roulez de manière plus sûre, plus sereine et plus économique.

Votre reprise également assurée

Votre concessionnaire Volvo reprend votre voiture actuelle et celle-ci n'est plus assurée en omnium ? Souscrivez-vous une assurance **Volvo Car Insurance pour votre nouvelle Volvo** ? Dans ce cas, nous **assurons** votre **véhicule repris gratuitement** contre la perte totale et le vol jusqu'au moment de la remise, à concurrence de 15.000 €.

Un service supplémentaire, parfaitement en ligne avec la qualité et l'attention que vous pouvez attendre de Volvo.





Volvo Car Insurance est le nom commercial d'Amazon Insurance SA, enregistrée et agissant comme agent d'assurance lié de Baloise Belgium SA, agréée sous le n° de code BNB 0096.

Siège Volvo Car Insurance

City Link, Posthofbrug 16,
2600 Anvers, Belgique
TVA BE 0445.910.483
RPR Anvers, section Anvers
Tél. : +32 3 247 23 80
IBAN : BE31 4100 0007 1155 | BIC : KREDBEBB
volvo.car.insurance@amazon.be
www.amazon.be

Cette brochure contient un message publicitaire.

Omnium Safe et Mobility Safe sont des assurances automobile proposées par Baloise, un assureur belge. Ces assurances sont soumises au droit belge. Le contrat a une durée d'un an et est reconduit tacitement.

Vous souhaitez prendre une police?
Consultez au préalable la fiche IPID, nos Conditions Générales, nos critères de segmentation et notre brochure de présentation afin de vous informer en profondeur de votre protection légale sur www.amazon.be

Vous avez une réclamation ?

Faites-le-nous savoir

- › par e-mail à l'adresse plaintes@baloise.be
- › via www.baloise.be/plaintes
- › par courrier à l'adresse ci-dessus
- › par téléphone au 078/15 50 56

Si cela n'apporte pas de solution, vous pouvez contacter l'Ombudsman des Assurances

- › par e-mail à info@ombudsman-insurance.be
- › par courrier à l'adresse
Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles
- › par téléphone au 02/547 58 71

Plus d'informations sur
www.ombudsman-insurance.be

V O L V O

*Cette brochure a un caractère purement informatif et commercial et ne constitue pas un document contractuel.
Malgré le plus grand soin apporté à la rédaction de cette brochure, des erreurs d'impression ne peuvent être totalement exclues.
Seules les dispositions figurant dans le contrat d'assurance signé, ainsi que les conditions générales et particulières, sont contraignantes.
VCBFR-VCI-202609
Éditeur responsable : Baloise, City Link, Posthofbrug 16, 2600 Anvers, Belgique*

